

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU
LUNDI 29 JANVIER 2007

L'an deux mil sept et le lundi 29 janvier, à dix huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT LIEUX LAFENASSE, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Luc CANTALOUBE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Serge BOURREL, Jean ZANINI, Jean-Paul CAYZAC, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Christiane ENJALBERT, Simone BRISORGUEIL, Michel GAU, Jean Claude MADAULE, Hubert BERNARD, Claude FABRE, Michel GAGNON, Bernard PANIS, Michel AMIEL, Henri VIAULES, Michel DURAND, Suzanne ALMOYNER, Pierre CALVIGNAC, Jacques RIGAL, Jean-Claude GASC, Jean Luc CANTALOUBE, Jocelyne SALVAN, Claire BERNAT, Jean-Daniel LUGAGNE, Sylvain VALERO, Maurice ROUQUIER, Pierre PAYRASTRE.

Excusés : Mesdames et Messieurs Chantal MARIES, Hervé BOULADE, Michel LALBAT, Jean-Philippe ROUMEGOUX, Bernard TROUILHET.

Participaient également à la séance :

Monsieur Georges CABANEL, Trésorier Communautaire;
Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur général des services.

Monsieur Robert ROUMEGOUX a été désigné **secrétaire de séance.**

Vie des Commissions

Après avoir présenté à l'ensemble des délégués ses vœux pour l'année 2007, Monsieur CANTALOUBE propose aux Vice Présidents de procéder à un tour d'horizon des dossiers dont ils ont la charge.

Monsieur Hubert BERNARD expose au Conseil de Communauté les réflexions menées à Trifyl visant à la reprise, pour une durée de 4 ans reconductible, des contrats relatifs à la prestation d'enlèvement du verre, soulignant les économies susceptibles d'être réalisées dans ce dispositif dont les conditions de transfert restent cependant à préciser. A l'unanimité le Conseil donne son accord de principe à cette proposition, mandate Monsieur le Vice Président pour confirmer par courrier cette possibilité de transfert, tout en soulignant la qualité du service rendu actuellement par le prestataire.

Madame Jocelyne SALVAN indique que le site Internet de la CCR devrait être mis en ligne au printemps.

Monsieur ROUQUIER rend compte à l'assemblée des travaux conduits avec l'office de tourisme du Réalmontais concernant les sentiers de randonnée. Il indique que le transfert porterait sur 3 ou 4 chemins et que ce dossier sera soumis au Conseil de Communauté lors de la séance du vote du budget primitif 2007 afin de transférer cette compétence.

Monsieur Jean-Daniel LUGAGNE s'interroge sur la mixité des usages et notamment concernant le problème des quads qui devraient être interdits sur ces chemins.

Monsieur Henri GERAUD s'interroge sur la communication qui peut être menée sur les sentiers de la commune de LOMBERS. Madame SALVAN rappelle qu'il est prévu, dans le cadre de la compétence communication confiée à l'office de tourisme du réalmontais, la réalisation d'un dépliant récapitulatif l'ensemble des sentiers de randonnée présents sur le territoire.

Monsieur Henri GERAUD indique que le passage en liaison froide sur le service de portage de repas à domicile ne donne pas lieu actuellement à des remarques particulières de la part des usagers ; il conviendra d'être vigilant dans ce domaine où le travail de terrain des ADMR reste très important.

Monsieur Michel LALBAT indique que le groupe de travail permanent voirie sera réuni le 15 février afin de se saisir du dossier voirie qui soulève quelques difficultés avec l'entreprise. Monsieur Sylvain VALERO rappelle la difficulté à obtenir une intervention rapide de cette dernière, pourtant demandée en début du mois, afin de boucher un trou susceptible de créer un danger et qui s'est traduite par une simple signalisation.

Concernant le SPANC, Monsieur LALBAT rappelle que pour des dossiers groupés sur la base du volontariat, une aide à la réhabilitation de l'Agence de l'Eau Adour Garonne peut-être mobilisée à hauteur de 50 % d'un coût plafonné à 9000 € par particulier.

Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE rappelle à l'assemblée qu'une labellisation du territoire a été rendue possible pour un pôle d'excellence rurale axé sur les ressources forestières et locales.

Il fait part au Conseil de Communauté de la demande de la société VALECO EOLE de procéder à la réalisation d'un zonage de développement éolien, soulignant l'intérêt économique et les retombées de taxe professionnelle d'une telle implantation. À définir un tel zonage, il précise qu'il faudrait réfléchir à l'échelle intercommunale. Dans cette attente, le Conseil de Communauté donne son accord pour un zonage à minima sur la zone concernée de " la Combié ".

Concernant les zones blanches haut débit, Monsieur CANTALOUBE précise qu'il convient d'attendre afin de déposer un dossier afin de mieux appréhender les conditions techniques et financières de règlement de cet important dossier d'aménagement du territoire.

A l'issue de ce tour d'horizon Monsieur CANTALOUBE propose à l'assemblée de retenir les priorités suivantes pour 2007 :

-Projet de Centre de Ressources Intercommunal : Constitution d'un groupe de travail afin de permettre une prise de décision avant la fin du mandat

-Médiathèque Intercommunale : Constitution d'un groupe de travail afin de conduire l'étude de faisabilité, boucler le plan de financement prévisionnel, pour une prise de décision qui sera soumise à l'assemblée issue du renouvellement de 2008

-procéder d'ici la fin du mandat aux acquisitions de fonciers nécessaires à l'implantation d'activité économique.

Monsieur Robert ROUMEGOUX expose à l'assemblée que d'importants besoins se font jour sur la partie Est du territoire, dans les domaines du haut débit et de la petite enfance, en particulier concernant les deux-trois ans car les crèches intercommunales existantes sont complètes. Concernant le secteur de la petite enfance Madame SALVAN précise que le projet de regroupement d'assistantes Maternelles, initiative privée se traduisant par un coût zéro pour la collectivité, pourrait compléter utilement l'offre existante. Henri GERAUD souligne la nécessité de mieux connaître les perspectives d'habitat liées à ce secteur, précisant que l'avenir passera sans doute par la création de groupes scolaires déconcentrés avec une vision globale des investissements à l'échelle des communes de l'intercommunalité. Monsieur CANTALOUBE précise que les cabinets mobilisés dans le cadre de l'appel à Projet DIACT-CDC, sont là pour apporter des réponses à ces questions, et qu'un travail interne est en cours pour mieux cibler les besoins sur cette zone.

Concernant le développement économique, Monsieur Jean-Claude MADAULE rappelle l'importance de la veille stratégique dans ce domaine, comme l'a démontré la visite sur Revel, avec des cabinets chargés de faire des propositions d'accueil d'entreprises et d'animer des clubs entreprises, indiquant que des contacts sont à rechercher et à trouver.

Monsieur CANTALOUBE rappelle que sur le mandat, la Communauté de Communes du Réalmontais a conduit cinq études. Financée en moyenne à 80%, ces dernières ont permis, notamment dans le cadre du contrat de Pays de l'Albigeois des Bastides de mobiliser d'importants financements et de fixer un cadre d'intervention efficace pour nos actions présentes et futures.

A ce jour les services ont élaboré plus de 20 dossiers de demandes de subventions auprès de partenaires divers, permettant de mobiliser près de 1 400 000 EUR de subventions, ce total étant porté à près de 3 450 000 EUR, en prenant en compte les plans de financement prévisionnel en cours.

Demande de subvention DGE 2007 : construction de garages communautaires.

Monsieur le Président expose aux délégués que la Communauté de Communes ne dispose pas de locaux permettant d'accueillir le service de collecte des ordures ménagères, ce dernier étant actuellement abrité dans les ateliers municipaux de la ville de Réalmont. Compte tenu de la montée en charge de cette compétence, liée notamment à la mise en œuvre de la collecte sélective, il est proposé de construire des garages permettant d'accueillir dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité les véhicules et agents de ce service qui compte désormais 6 Equivalents temps pleins.

Au regard de l'investissement envisagé estimé à 196 780 €, il est proposé de solliciter une subvention au titre de la dotation globale d'équipement - catégorie 2 à hauteur de 78 712 € dans le cadre de cette opération dont le plan de financement prévisionnel suivant est attendu :

Construction garages communautaires	estimatif ht	196 780,00 €
DGE	40,00%	78 712,00 €
CCR	60,00%	<u>118 068,00 €</u>
	100,00%	196 780,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir cette proposition et de mandater Monsieur le Président afin de solliciter auprès de l'Etat cette aide financière indispensable à la réalisation de cet équipement.

Demande de subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Monsieur le Président donne lecture du bilan 2006 établi par la société VEOLIA, délégataire du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Il propose de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne les subventions attribuées au titre du diagnostic des installations existantes et du contrôle des installations neuves, soit pour 2006 :

187 diagnostics réalisés sur 1 788 installation existantes *23 €= 4 301 €
33 contrôles d'installations neuves * 155 €= 5 115 €

Soit une subvention totale de 9 416 €attendue pour 2006.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir cette proposition et de mandater Monsieur le Président afin de solliciter cette subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Régime Indemnitaire de la Coordinatrice Enfance –Jeunesse.

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que lors de sa prise de fonction au 1er janvier 2006, Mademoiselle Fabienne CAZAGOU, Attachée Territoriale en charge des missions de coordinateur intercommunal pour l'enfance et la jeunesse, n'a pas bénéficié du régime indemnitaire en vigueur pour son grade créé par délibération du 31 mars 2005.

Au regard de la disponibilité nécessaire à la bonne conduite des missions liées à l'enfance et à la jeunesse, considérant les charges et responsabilités liées à ce poste de coordination, il est proposé de modifier ce régime indemnitaire, attribué comme suit à Mlle CAZAGOU à compter du 1er février 2007 :

- IFTS de 2^o catégorie calculée sur la base de 2.9 fois le taux moyen annuel, avec versements mensuels.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir cette proposition et d'inscrire au budget primitif pour 2007 les crédits correspondants.

Prise en charge de dépenses d'investissement.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de prendre en charge les dépenses suivantes sur la section d'investissement, compte tenu de leurs caractéristiques:

Fournisseur	Objet	Montant	Imputation
LVT BARTHE	GR Véhicule BOM	1697.51 €	2182/63
DRAPIED	Equipement véhicule BOM	1992.92 €	2182/63
SARL ATHERMA	GR Bâtiment Crèche Farandole	2734.53 €	2317/62

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.